

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 138/PRE modifiant l'Arrêté n° 2014-393/PRE du 24 mai 2014 portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique.

n° 138/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
24 septembre 2017

Numéro JO
n° 18 du 28/09/2017

Date du numéro
28 septembre 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULoi n°32/AN/13/7ème L du 20 janvier 2014 portant création de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique

VULe Décret n°2014-033/PR du 20 février 2014 portant Statut de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique

VULe Décret n°99-078/PRE/MFEN du 8 juin 1999 portant définition et la gestion des établissements publics

VULe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

VUL'Arrêté n°2014-393/PREdu 24 mai 2014 portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique (ODDEG)

SUR Proposition de la Présidence de la République.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

L'Arrêté n°2014-393/PRE du 24 mai 2014 portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique est modifié comme suit

— M. Mohamed Sikieh Kayad, Représentant de la Présidence

- M. Osman Robleh Guirreh, Représentant du Ministère de l'Équipement et des Transports.

Article 2

Le reste sans changement.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, exécuté partout où besoin.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH